

NOUVEAU TAUX

Le taux de cotisation est de 15,20 %

pour l'exercice 2012

(Activités exercées du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013)

Cette hausse du taux résulte de l'amélioration du taux de paiement de l'indemnité de congés payés aux bénéficiaires et du faible rendement des placements financiers.

CORRECTION EN LIGNE DES CERTIFICATS D'EMPLOI

✓ Connectez-vous régulièrement sur notre site www.conges-spectacles.com pour corriger directement en ligne les certificats d'emploi présentant des anomalies :

- sans attendre de courrier de notre part

- quel que soit votre mode de déclaration (certificats préimprimés en 3 exemplaires, transfert de fichier, Cdrom).

✓ Rendez-vous dans l'Espace Employeurs / Opérations / Correction des certificats

La Caisse sera fermée du vendredi 23 décembre au soir au lundi 2 janvier inclus.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE